



# NANTES METROPOLE



## PORTRAIT

Type de collectivité :  
Métropole

Population :  
619 240 habitants

Région :  
Pays de la Loire

Département :  
Loire-Atlantique (44)

Superficie :  
523 km<sup>2</sup>

Niveau actuel du label :  
Cit'ergie, 59,8 %, 2015

Site internet :  
[www.metropole.nantes.fr](http://www.metropole.nantes.fr)



**Thème**  
Bâtiments ;  
Sensibilisation  
Maîtrise de l'énergie

**Type**  
Accompagnement ;  
Financement

**Cible**  
Collectivités ;  
Grand public ;  
Professionnels du bâtiment

## 6.5.5 - 6.2.2 Accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés

### Objectifs

Faciliter les travaux de rénovation énergétique en copropriété grâce à un accompagnement pédagogique et financier.

### Description de l'action

En 2011, Nantes Métropole s'est dotée de compétences internes (6 chargés de mission transition énergétique) pour accompagner les copropriétés dans leur rénovation énergétique. En 2014, Nantes Métropole a signé une convention avec l'Agence Parisienne du Climat pour déployer l'outil CoachCopro® sur son territoire. Depuis 2015, Nantes Métropole propose des aides financières à la rénovation énergétique BBC (Bâtiment Basse Consommation) des copropriétés.

### Description détaillée de l'action

L'accompagnement pédagogique consiste à apporter aux copropriétaires un soutien méthodologique à chaque étape du projet de rénovation énergétique et à identifier les aides financières. Les chargés de mission transition énergétique animent le dialogue entre copropriétaires, conseils syndicaux, syndic et professionnels. L'objectif de cet accompagnement est de favoriser l'adhésion collective à une décision de vote d'audit, de maîtrise d'œuvre ou de travaux. Des outils sont transmis aux copropriétaires et syndic pour les aider dans la réalisation de leur projet.

Pour faciliter les projets de rénovation, un soutien financier a été proposé aux copropriétés depuis 2015, d'abord dans le cadre de fonds Programme Investissements d'Avenir, puis dans le cadre du dispositif Mon Projet Renov de Nantes Métropole. Des subventions sont accordées aux copropriétés aux étapes de l'audit énergétique, de l'étude de maîtrise d'œuvre et de la réalisation de travaux BBC. Les aides aux ménages modestes sont également renforcées.



Copropriété de Nantes rénovée BBC  
© Solécité

### CONTACT



**Cheffe de projet Cit'ergie**, Nantes métropole  
**Anne-Line BRIAND** - [anne-line.briand@nantesmetropole.fr](mailto:anne-line.briand@nantesmetropole.fr)  
**Chargé de projets Rénovation énergétique de l'habitat privé**, Nantes métropole  
**Jonathan LEFEBVRE** - [jonathan.lefebvre@nantesmetropole.fr](mailto:jonathan.lefebvre@nantesmetropole.fr)  
**Chargée de mission Transition énergétique accompagnant les copropriétés dans leurs projets**, Nantes métropole  
**Catherine LAFAGE** - [catherine.lafage@nantesmetropole.fr](mailto:catherine.lafage@nantesmetropole.fr)



## Résultats

Au 31 décembre 2018 :

- 275 copropriétés suivies sur le territoire (19 000 logements)
- 101 audits énergétiques votés (8 900 logements)
- 64 études de maîtrise d'œuvre votées (5 400 logements)
- 41 travaux de rénovation énergétique votés (3 090 logements) ; dont 20 au niveau BBC
- Impact prévisionnel annuel des travaux selon calculs des BE : 14 GWh économisés, 3 000 tonnes de CO2 évités, une économie sur la facture énergétique par logement de 200 euros en moyenne par an.



## Déroulement de l'action

- 2011-2013 : Démarche d'animation expérimentale avec financement ADEME, avec l'ouverture des postes de chargé de mission transition énergétique, la création des premiers outils d'animation, la mise en place des partenariats et la définition d'un suivi-type des copropriétés
- 2014 : Déploiement local de la plateforme CoachCopro® à destination des copropriétaires
- 2015 : Mise en place du fond Programme Investissements d'Avenir
- 2018 : Mise en place du fond Mon Projet Renov par Nantes Métropole



## Partenaires de l'action

### Techniques

Les syndicats et la FNAIM, les bureaux d'études, les architectes et maîtres d'œuvres, les entreprises, l'Agence Parisienne du Climat (Coach Copro), l'Espace Info Energie, le réseau copropriétés Flamme (agences locales de l'énergie), les opérateurs de l'ANAH et la DDTM, la CLCV

### Financiers

La Caisse des Dépôts et des Consignations, Programme Investissements d'Avenir, l'ADEME, Nantes Métropole



## Facteurs de réussite

- Un accompagnement pédagogique à destination des copropriétaires grâce à une équipe dédiée et formée (expertise, conseil, communication, animation)
- Un soutien financier avec la mise en place de subventions aux copropriétés
- Un travail étroit avec la direction de l'Habitat pour articuler et simplifier les dispositifs
- Un plan et des outils d'animation à destination de tous les acteurs concernés par la rénovation énergétique en copropriété (copropriétaires, syndicats, bureaux d'études, maîtres d'œuvres)

## VOIR AUSSI



Sites web de l'action : <https://metropole.nantes.fr/renover-logement>

Page Cit'ergie de la collectivité et vidéos Cit'ergie : <https://citergie.ademe.fr/collectivites/nantes-metropole/>



## Moyens humains

Une équipe dédiée qui représente entre 4 et 5 ETP pour l'accompagnement des copropriétés et l'animation du réseau d'acteurs de la rénovation. Un ETP est consacré à la gestion administrative des dossiers.



## Relais

- Campagnes de communication de Nantes Métropole (plaquettes, affichage, vidéos)
- Relais auprès des professionnels par l'organisation d'événements dédiés
- Espace-info-énergie
- Opérateurs ANAH
- Maison de l'habitant
- Sites web de la collectivité, de coach copro



## Montage de l'opération

- Programme Investissements d'Avenir (programme Ecocité, Ville de demain) : 6 215 000 € (budget global) sur la période 2015-2019

- Dispositif Mon Projet Renov (Nantes Métropole) : 56 M€ votés en soutien aux copropriétés pour la période 2018-2025.

Les subventions accordées aux copropriétés, dans le cadre du fond Programme Investissements d'Avenir puis dans le cadre du fond Mon Projet Renov, sont réparties de la façon suivante :

- 50 % du coût TTC de l'audit, plafonnées à 5000 €
- 50 % du coût TTC de la maîtrise d'œuvre, plafonnées à 20 000 €
- 1/3 du montant HT des travaux éligibles

## Points de vigilance...

- Sensibilisation et formation des professionnels (syndics, bureaux d'études, entreprises...) aux problématiques de la rénovation en copropriété
- Complexité des aides financières (articulation aides nationales et aides locales, instabilité des aides...)
- Impliquer et bien informer les conseils syndicaux
- Enjeu de massification dans le suivi des projets et l'organisation avec le réseau d'acteurs

